

MAIRIE DE ROSAY-SUR-LIEURE

34, Rue Principale
27790 ROSAY SUR LIEURE

PROCES VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 octobre 2025

Date de convocation : 16 octobre 2025

Membres en exercice : 14

Membres présents : 7

Pouvoir : 1

Exprimés : 8

Le quorum n'ayant pas été atteint le quatorze octobre deux-mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à nouveau le vingt et un octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal BEHAREL, Maire.

Etaient présents :

M^{me} CHAPELLE Vanessa 1^{ère} adjointe, M. MACHURET Alain 2^{ème} adjoint, M^{me} BLONDÉ Monique Conseillère municipale, M^{me} LANGLOIS Josiane Conseillère municipale, M. LENABOUR Rudy Conseiller municipal, M^{me} PARMENTIER Valérie Conseillère municipale.

Etaient excusés :

M. ALVES-CERDEIRA Grégory Conseiller municipal, M^{me} ANQUETIL Patricia Conseillère municipale, M. ANQUETIL William Conseiller municipal, M. CAUCHOIS Olivier Conseiller municipal, M. GILLES Nicolas Conseiller municipal, M^{me} MACHURET Marie-Lyne Conseillère municipale, M^{me} NOBLET Irina Conseillère municipale.

Pouvoir : De M. Olivier CAUCHOIS à M^{me} Vanessa CHAPELLE.

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 24 juin 2025.
2. Délibération pour l'adhésion et la participation financière de la commune à la convention santé (Mutuelle) Mutame santé territorial du Centre de Gestion de l'Eure 2023-2028 à compter du 1^{er} janvier 2026.
3. Délibération relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de l'Eure à compter du 1^{er} janvier 2026.
4. Renouvellement de la convention relative au référent signalement avec le Centre de Gestion de l'Eure.
5. Délibérations modificatives du budget :
 - Régularisation d'opération d'ordre
 - Amortissements 2025
6. Délibération pour le soutien à la MAM La Tribu des sourires.
7. Délibération pour le versement d'une aide pour la destruction des nids de frelons asiatiques.
8. Délibération relative au contrat de bail avec Phoenix France Infrastructures 3 pour la mise en place d'une antenne relais.
9. Questions diverses.

En application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Monsieur Rudy LENABOUR est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2025.

⇒ Après discussion, les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

2. Délibération pour l'adhésion et la participation financière de la commune à la convention santé (Mutuelle) Mutame santé territorial du Centre de Gestion de l'Eure 2023-2028 à compter du 1^{er} janvier 2026 (Délibération 2025/018)

Monsieur le Maire explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, la participation de l'employeur à la complémentaire santé de ses agents devient obligatoire.

La commune pour le 1^{er} janvier 2026 doit :

- Proposer un contrat à ses agents
- Participer à hauteur de 15 € minimum par agent / mois

Pour le contrat, le Centre de Gestion propose à la commune d'adhérer à la convention de participation santé assurée par la mutuelle « Mutame et Plus » afin de mettre la commune en conformité avec les obligations relatives à la protection sociale complémentaire.

Pour la participation financière, le C.S.T. (Comité Social Territorial) a émis un avis favorable le 20 juin dernier à la proposition de la commune à savoir 15 € par agent et par mois sans modulation (participation minimale) pour les agents exprimant le souhait d'adhérer à cette mutuelle.

Après discussion, délibération et vote à l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'adhérer à la convention de participation santé MUTAME Santé territorial CDG27 – 2023-2028 dans le domaine de la protection sociale, volet santé, à compter du 1^{er} janvier 2026.**
- **De renoncer à toute participation financière aux contrats labellisés santé.**
- **De participer financièrement à hauteur de 15 € par mois et par agent sans modulation pour les agents qui en auront exprimés le souhait.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.**

3. Délibération relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de l'Eure à compter du 1^{er} janvier 2026 (Délibération 2025/019)

Monsieur le Maire explique que la commune est titulaire d'un contrat d'assurance statutaire auprès de Groupama (CIGAC) afin de garantir les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas d'arrêt maladie, de décès, d'invalidité et d'accidents imputables ou non au service.

Le Centre de Gestion de l'Eure a lancé une consultation et l'offre de RELYENS a été retenue.

La commune a deux possibilités, continuer avec CIGAC de Groupama ou rejoindre RELYENS par le biais du Centre de Gestion.

CIGAC	RELYENS
Agent CNRACL ⇒ 6.94 % (franchise 15 jours)	Agent CNRACL ⇒ 6.64 % (franchise 15 jours) ⇒ 6.02 % (franchise 30 jours)
Agent IRCANTEC ⇒ 1.20 % (franchise 15 jours)	Agent IRCANTEC ⇒ 1.10 % (franchise 15 jours)

⇒ **Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décident :**

- **d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2026 au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion (2026-2029) et jusqu'au 31 décembre 2029.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.**

4. Renouvellement de la convention relative au référent signalement avec le Centre de Gestion de l'Eure (Délibération 2025/020)

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} mai 2020, toutes les collectivités doivent mettre en place une procédure qui vise à nommer au sein de chaque collectivité un référent qui doit pouvoir recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral, de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes.

Le référent devra également orienter les victimes vers les autorités compétences en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

En raison de la difficulté à mettre en place cette obligation pour les collectivités, le centre de gestion de l'Eure a proposé un service mutualisé à savoir la mission de mise à disposition d'un référent signalement.

En 2021, la commune a signé une convention avec le centre de gestion qui arrive à échéance.

⇒ ***Les membres du Conseil Municipal après discussion, délibération et vote à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du référent signalement du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Eure qui engage la collectivité jusqu'en 2029.***

5. Délibérations modificatives du budget :

Monsieur le Maire explique que le SCG des Andelys a demandé à la Mairie de procéder à une opération d'ordre de régularisation (Délibération 2025/021)

Lors de la restauration de la nef de l'Eglise, des études préalables ont été nécessaires. Ces études ont été suivies de travaux et nécessitent la réalisation en comptabilité d'une opération d'ordre :

Chapitre 041 :

2131 : + 8 544 €

203 : + 8 544 €

⇒ ***Les membres du Conseil Municipal après discussion, délibération et vote à l'unanimité :***

- ***Approuvent la modification budgétaire proposée***
- ***Décident de ne pas amortir ce bien***
- ***Autorisent Monsieur le Maire à mettre en œuvre la décision budgétaire modificative***

Décision modificative du budget pour l'amortissement des biens (Délibération 2025/022)

Désormais, la comptabilité M57 oblige les collectivités à amortir les biens au prorata temporis ce qui entraîne des modifications en cours d'année des sommes inscrites au budget pour les amortissements.

Décision Modificative proposée :

61521 : - 1 000 €

681 : + 1 000 €

2188 : + 1 000 €

28041512 : + 400 €

2804182 : + 500 €

28131 : + 100 €

⇒ **Les membres du Conseil Municipal après discussion, délibération et vote à l'unanimité :**

- **Approuvent la modification budgétaire proposée**
- **Autorisent Monsieur le Maire à mettre en œuvre la décision budgétaire modificative**

6. Délibération pour le soutien à la MAM La Tribu des sourires (Délibération 2025/023)

La MAM La tribu des sourires située aux Taisnières à Lyons la Forêt a sollicité la Mairie pour l'obtention d'une subvention pour leur activité.

La MAM regroupe deux assistantes maternelles qui accueillent depuis leur création 2 enfants de Rosay sur Lieure.

⇒ **Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer une subvention de 200 € à l'association pour l'année 2025.**

7. Délibération pour le versement d'une aide pour la destruction des nids de frelons asiatiques (Délibération 2025/024)

Monsieur le Maire rappelle qu'en avril 2019, le Conseil Municipal avait décidé d'apporter une aide en complément de celle versée par le Département (30%) pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Depuis cet été, la Département ne verse plus l'aide.

⇒ **Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer une aide forfaitaire de 30 € pour la destruction des nids de frelons.**

8. Délibération relative au contrat de bail avec Phoenix France Infrastructures 3 pour la mise en place d'une antenne relais.

Monsieur le Maire explique que la Mairie a été démarchée pour la mise en place d'une antenne relais visant à accueillir dans un premier temps Bouygues Télécom.

L'antenne pourrait être installée sur le terrain communal situé Rue de la Forêt et générerait un loyer de 2 500 € par an pour la commune.

⇒ **Les membres du Conseil Municipal souhaitent qu'une nouvelle proposition soit établie en plaçant l'antenne plus en retrait de la route et pour que l'intégration soit plus discrète, qu'un pylône arbre soit envisagé.**

9. Questions diverses.

Augmentation des heures de l'Agent technique

Monsieur le Maire explique que l'agent technique en charge de l'entretien de la salle des fêtes, de la mairie et de l'église a un contrat de 6/35^{ème}.

En raison de la réouverture de l'église, de l'occupation de la salle des fêtes par les associations et les locations fréquentes de la salle, 6 heures par semaine s'avèrent insuffisantes.

⇒ Les membres du Conseil Municipal étant favorables pour passer de 6/35^{ème} à 8/35^{ème} une délibération sera prise lors du prochain Conseil Municipal après avis du C.S.T. (Comité Social Territorial) du Centre de Gestion de l'Eure.

Travaux de bornage Sente des jardins

Madame PLAISANT a demandé à la mairie qu'une modification du cadastre soit faite pour sa propriété située 3 Sente des jardins car actuellement une partie de la route « Sente des jardins » figure comme étant sa propriété.

⇒ La Mairie va faire une demande de devis auprès d'un géomètre.

Distributeur de baguettes :

Le distributeur de baguettes a été retiré par son propriétaire en septembre.

En raison des demandes des habitants, un fournisseur de distributeurs a été contacté et propose à la mairie plusieurs solutions (*achat, location, crédit-bail*).

⇒ Dans un premier temps, la mairie va rechercher un boulanger qui pourrait alimenter le distributeur.

Vitesse excessive dans les rues :

Monsieur le Maire explique que des habitants s'inquiètent de la vitesse excessive des véhicules dans les rues du village et plus particulièrement dans la Rue des Maraîchers, Rue du Fol Accard et Sente des jardins.

Les membres du Conseil Municipal sont conscients de cette problématique qui est récurrente et présente dans de nombreux villages.

⇒ Une réflexion va être menée en associant les habitants des rues concernées par la vitesse excessive des véhicules.

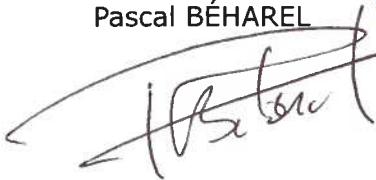
DATIPlus :

Monsieur le Maire explique que l'agent technique qui travaille seul avec du matériel à risques (débroussailleuse, taille haie, tronçonneuse...) doit être équipé d'un système de protection des travailleurs isolés.

⇒ Les membres du Conseil Municipal sont favorables à la mise en place du service pour l'agent technique.

La séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,
Pascal BÉHAREL



Le secrétaire,
Rudy LENABOUR

